

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, 1e I Octobre 1951.-

N° 2517 /JUST.

Objet :

Enfance délinquante.-



Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre n° 2423/Just.5 du 23/8/51, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, les renseignements demandés.

A mon avis, une centaine de mineurs ne sont pas poursuivis annuellement à défaut de maison~~x~~ de détention et d'une législation adéquates. La plupart des infractions sont des vols.

Une recrudescence importante de délits commis par des mineurs est constatée et un grand nombre de vagabonds, peut-être 150 pour le territoire d'Astrida, devraient subir une éducation spéciale.

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Commissaire de Police,
CH.LEES,



Monsieur le Résident du Ruanda,

à

K I G A L I.-
